

Relation entre mineur de 17 et majeur de 23 ans

Par skyp, le 14/09/2009 à 21:08

Bonjour,

J'ai 17 ans et mon compagnons à 23 ans, j'aimerais savoir si mes parents ont un quelconque droit sur cette relation, peuvent-ils intenter des poursuites envers mon compgnon, peuvent-ils empêcher notre relaton face à la loi en vigueur et ai-je un droit de parole ou de protection pour mon compagnon; enfin il travaille pour un corps de l'armée cla change-t-il quelque chose ?

Merci d'avances pour vos réponses.

Par Marion2, le 14/09/2009 à 21:31

Bonsoir,

La majorité sexuelle est à 15 ans et 3 mois. Vos parents ne peuvent donc rien faire à ce niveau.

Mais ne vous avisez pas de partir, ne serait-ce que quelques jours avec lui, vos parents pourraient déposer une plainte pour détournement de mineure.

Cordialement.	

Le fait que votre ami travaille dans un corps de l'armée ne change absolument rien.